

DECISION CA084-2014

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers
Vu la d lib ration CA024-2012 du 06 mars 2012
Vu la d lib ration CA033-2012 du 29 mars 2012

Objet de la d cision

Demandes d'adh sions de l'UFR de droit,  conomie, gestion

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande d'adh sion de l'UFR de droit,  conomie, gestion   l'Association des Universit s   Dominante Juridique et Politique des Facult s de Droit et de Sciences Politiques   hauteur de 652,45  .
2. D'approuver la demande d'adh sion de l'UFR de droit,  conomie, gestion   la 1 re  dition du salon virtuel Campus France-Pologne   hauteur de 150  .

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 10 d cembre 2014

Jean-Paul SAINT-ANDRE

Le Pr sident de l'Universit  d'Angers

*Pour le pr sident
et par d l gation
Le Directeur g n ral des services
Olivier TACHEAU*



Annule et remplace la d cision CA084-2014 du 2 d cembre 2014

La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le **13 d cembre 2014**

RELEV  DE DECISIONS DU CONSEIL DE GESTION DU 20 NOVEMBRE 2014

A l'ouverture de la s ance du 20 novembre 2014, pr sid e par Madame le Doyen, Mich le Favreau, 27 membres sont pr sents ou repr sent s (37 membres en exercice, 17 membres pr sents, 10 membres repr sent s).

1. Informations

1.1 COMUE

La commission des statuts s'est r unie pour la derni re fois le jeudi 20 novembre. Le comit  de coordination va remonter les diff rentes modalit s d'amendement aux statuts de la COMUE. La d cision va  tre prise par les Pr sidents d'Universit  et les repr sentants des  coles, les Conseils d'Administration devront valider les diff rentes propositions.

1.2 Insertion professionnelle

Les derniers r sultats relatifs   l'insertion professionnelle pour les masters et les licences professionnelles ont  t  envoy s par courriel aux enseignants-chercheurs le 8 novembre et aux BIATSS le 13 Novembre.

1.3 Semaine professionnelle

La semaine professionnelle se tient du 17 au 21 novembre, sous forme de stage-dating, t moignages d'anciens  tudiants, forums et conf rences.
Cette exp rience sera reconduite au mois de f vrier 2015.

1.4 Elections CROUS

Les  lections relatives au renouvellement des repr sentants des  tudiants au Conseil d'Administration du CROUS se sont tenues le mardi 18 novembre dans les locaux de l'ITBS. Les r sultats seront connus ult rieurement.

1.5 Commission de la recherche

Le Professeur Antony TAILLEFAIT a  t   lu   la Commission de la recherche, en remplacement du Professeur B rang re TAXIL.

1.6 Recrutement

Monsieur Thomas DONADIEU a  t  recrut  sur le poste d'assistant multim dia, il prendra ses fonctions le mercredi 26 novembre 2014.

2. Contrat quinquennal 2017-2021

Le calendrier pr visionnel des  valuations du Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Sup rieur (HCERES) pour le volet recherche, instaur  par la loi ESR du 22 Juillet 2013 et le d cret paru au Journal Officiel du 16 novembre 2014 est le suivant :

Calendrier pr visionnel 2014 :

10 Septembre : Restitution du Conseil d'Orientation Strat gique

Octobre : R union de lancement entre la HCERES et les  tablissements de la Vague B

D cembre : officialisation de la liste des documents demand s par le HCERES

Calendrier pr visionnel 2015 :

Janvier-F vrier : Dossier   remplir disponible sur le site du HCERES

Fin Mars : L'Universit  d'Angers transmet les unit s    valuer

Juillet : Formation par le HCERES au logiciel P lican pour les d p ts des dossiers et la r cup ration des listes de labos via le n  RNSR dans P lican.

15 Octobre : dépôt des dossiers par les établissements dans Pélican

De janvier à mai 2016 : visite des écoles doctorales, labos, établissements.

Calendrier interne UA 2014/2015 :

Juillet à Septembre 2014 : Rendez-vous individualisés avec le VP Recherche et/ou le Président

12 novembre 2014 : Note synthétique à transmettre par les laboratoires

11 décembre 2014 : bureau du CS

15 octobre 2015 : dépôt des dossiers auprès du HCERES

Le Professeur Félicien LEMAIRE présente son projet pour le centre Jean Bodin, qui comporte deux axes, un axe société, cohésion sociale et justice et un axe Etats et Europe, nouvelles régulations juridiques.

Madame FAVREAU donne lecture en séance du projet du Professeur Catherine KUSZLA et de Madame Muriel TRAVERS-APPERE pour le GRANEM, qui se focalisera sur 5 familles d'enjeux relevées tant par les instances régionales que nationales et internationales : l'environnement, la santé et l'alimentation, le développement des territoires, le bien-être et la culture, les mutations économiques et sociales, les nouvelles formes de gouvernance, les nouveaux *modèles économiques* et leur réussite notamment industrielle.

3. Taxe d'apprentissage

Madame AUFFRET, représentante de la caisse régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine présente les principes majeurs de la taxe d'apprentissage, sa définition, le mode de répartition, le versement et ses évolutions.

La Faculté de droit, d'économie et de gestion a perçu un montant de 76 138,75 euros au titre de l'année 2014.

Les montants collectés les années précédentes sont les suivants :

2007 : 91 646,10 €

2008 : 97 081,43 €

2009 : 97 194,80 €

2010 : 105 522,57 €

2011 : 85 333,68 €

2012 : 121 490,20 €

2013 : 116 067,61 €

4. Dispositions budgétaires

4.1 Adhésions

➤ Association des Universités à Dominante Juridique et Politique des Facultés de Droit et de Science Politique et des UFR Juridiques et Politiques. Le montant de la cotisation pour 2014 est de 652,45 €,

➤ 1ère Édition du salon virtuel campus France Pologne E-Campus do Francji, organisé du 17 au 28 novembre 2014, l'objectif est de promouvoir l'excellence et la qualité des formations proposées par les établissements français et renforcer l'attractivité de la France auprès des étudiants polonais. Le montant de la participation est de 150 €.

4.2 Subventions

L'association RADIE (Réseau Angevin de Droit International Européen) présente le concours francophone Rousseau, organisé par le Réseau francophone de droit international. Il s'agit d'un concours de procès simulé en droit international qui se tiendra du 16 au 24 mai 2015 à l'Université de Paris Sud 11. La demande de subvention est de 800€.

Ces trois demandes sont adoptées à l'unanimité avec 27 voix pour.

5. Cérémonie de remise de diplômes

Les BDE et associations étudiantes ont proposé de dissocier la cérémonie de remise de diplômes de la journée portes ouvertes.

La journée portes ouvertes est fixée au samedi 28 février 2015 ; la cérémonie de remise de diplômes des licences professionnelles et des masters est fixée au samedi 21 mars 2015.

Afin d'organiser cet évènement, un groupe de travail constitué de membres du conseil et de personnels sera chargé d'élaborer des propositions sur l'organisation. Deux réunions seront programmées en décembre et en janvier. Un doodle va être mis en place pour permettre aux intéressés de s'inscrire.

6. Approbation du procès-verbal du Conseil de Gestion du 16 octobre 2014

Après une suppression de phrase demandée, le procès-verbal du Conseil de Gestion du 16 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité avec 24 voix pour et trois abstentions.

Le Doyen

